

Infos BOTANS



Juin 2017

Mairie de Botans

☎ 09 67 14 11 19

mairie.debotans@wanadoo.fr

<http://www.mairie-botans.com/>

Heures d'ouverture au public :

- Mardi de 18 h à 19 h
- Samedi de 10 h 00 à 11 h 30

FERMETURE du SECRETARIAT

Olivier, notre secrétaire de Mairie sera en congé du **30/06 au 04/07** inclus et du **01/08 au 12/08** inclus. Il n'y aura pas d'accueil du public durant ces périodes.

ELECTIONS LEGISLATIVES à BOTANS : 1^{er} tour

Electeurs inscrits : 237

Electeurs votants : 125

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls : 2

Votes exprimés : 121

Candidats	Suppléants	Voix
Jean PARENTY	Régine CURTI	3
Marc ARCHAMBAULT	Christine NIESWAND	1
Vincent JEUDY	Marie BRINGARD	3
Bruno KERN	Marie-Pierre LEVEQUE	43
Laurent SOLER	Anastasia SIVAN	15
Jean-Marie PHEULPIN	Estelle ROUSSEAU	1
Maude CLAVEQUIN	Brahim MAHI	4
Laila LEROY	Christian CHEVRY	23
Jean-Christophe MURINGER	Nolwenn PONTIER	1
Michel ZUMKELLER	Marie-France CEFIS	26
Philippe MARCEAU	Aurore MACE	1
Noureddine LEMQADDEH	Salih AKTAS	0

ELECTIONS LEGISLATIVES à BOTANS : 2^{ème} tour

Electeurs inscrits : 237

Electeurs votants : 122

Bulletins blancs : 14

Bulletins nuls : 5

Votes exprimés : 103

Candidats	Suppléants	Voix
Bruno KERN	Marie-Pierre LEVÊQUE	54
Michel ZUMKELLER	Marie-France CEFIS	49

Monsieur Michel ZUMKELLER a été réélu député de la 2^{ème} circonscription du Territoire de Belfort avec 53,84 % des voix.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont donné de leur temps et ont bien voulu participer à la tenue du bureau de vote pour ces élections législatives.

EMPLOIS SAISONNIERS

Six jeunes habitants de Botans seront temporairement employés par la commune aux mois de juillet et août. Ils seront chargés de l'arrosage des massifs mais effectueront aussi divers travaux d'entretien sur la commune.

RESTRICTION PROVISOIRE DE L'USAGE DE L'EAU

ARRETE PREFECTORAL N° 90-2017-06-23-003

Compte tenu de la situation hydrologique actuelle du Territoire de Belfort et notamment la faiblesse de l'étiage des rivières, la Préfecture du Territoire a pris un arrêté de restriction d'usage de l'eau.

Sont notamment interdits les usages domestiques suivants :

- L'arrosage des pelouses, espaces verts publics sauf potagers privés,
- Le lavage des voitures hors des stations professionnelles, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière, ...) et pour les organismes liés à la sécurité,
- Les fontaines publiques en circuit ouvert branchées sur le réseau AEP (Adduction d'Eau Potable) doivent être fermées
- Le remplissage ou remise en eau des piscines d'une capacité totale supérieure à 2 m³ à usage privé, sauf lors de la première mise en eau des piscines en dur et enterrées construites depuis le premier janvier de l'année en cours.

Ces mesures sont effectives à compter du 23 Juin et pour une durée d'application de 4 mois. Elles pourront être renforcées, abrogées ou prolongées en fonction de l'évolution de la situation météorologique et de la situation hydrologique.

ENQUÊTE PUBLIQUE : UNITE DE METHANISATION à ANDELNANS

La SCEA des Longchamps à Andelnans a sollicité l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur le site de son exploitation.

L'arrêté préfectoral est affiché sur le panneau de la mairie depuis le 16 mai.

Une enquête publique est ouverte en mairie d'Andelnans depuis le 6 Juin et se terminera le 7 juillet à 12 heures.

Tout habitant de Botans peut formuler ses observations et propositions :

- ✓ Sur un registre déposé à la mairie d'Andelnans,
- ✓ Par correspondance à la mairie d'Andelnans adressée à l'attention du commissaire enquêteur,
- ✓ Par courrier électronique à l'adresse suivante : [www.territoire-de-belfort.gouv.fr / politiques publiques / environnement / procédures réglementaires / les enquêtes publiques et décisions préfectorales.](http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/politiques-publiques/environnement/procedures-reglementaires/les-enquetes-publiques-et-decisions-prefectorales)

TRAVAUX « ECHANGEUR de SEVENANS »

Après les tirs d'étude, la société SETEC chargée des tirs de mine le long de la RN1019 a effectué plusieurs tirs d'essais permettant de doser les charges d'explosifs afin de maintenir les vibrations en-dessous des seuils admissibles. Ces vibrations sont mesurées à chaque tir à l'aide de plusieurs capteurs-enregistreurs répartis dans les villages de Dorans et Botans.

Pour connaître l'évolution des travaux de l'échangeur A36-RN1019, vous pouvez vous connecter sur le site d'APRR :

www.A36.aprr.com/

Rappel : BRÛLAGE DES DECHETS VEGETAUX

L'arrêté préfectoral du 9 juillet 2012 interdit le brûlage des déchets verts.

Article 1^{er} : Le brûlage à l'air libre des déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires qu'il soit produit par les ménages ou par les collectivités, est interdit.

Article 2 : Le brûlage à l'air libre des déchets verts agricoles; le brûlage des déchets verts issus de la gestion forestière par incinération ou brûlage dirigé d'une partie des végétaux faisant l'objet d'intervention forestière sont interdits.

Article 3 : La pratique de l'écobuage (débroussaillage par le feu) est interdite.

CONCOURS de PETANQUE

Le concours de pétanque aura lieu le **dimanche 3 septembre 2017** à Banvillars.



24^{ième} MARCHE POPULAIRE

L'Association « **Lou Veil Melun** » organise sa 24^{ième} marche populaire
le dimanche 10 septembre 2017.

Le parcours de 10 kilomètres ne comprend aucune difficulté.

Les inscriptions se feront le jour même de 8 heures à 16 heures à la salle des fêtes de Botans.

Une collation gratuite sera proposée à chaque contrôle ainsi que des jeux.

Participants : toutes les personnes sans limite d'âge peuvent participer, les enfants de moins de 8 ans devront être accompagnés.

Prix : 2 euros pour les adultes (gratuit pour les moins de 8 ans).

Buvette et restauration sur place.

Renseignements : Mr Patrick MUTSCHLER
1 rue de la Milleratte
90400 BOTANS

Téléphone : 06.07.46.42.42

email : patrick.mutschler@orange.fr



ASSOCIATION « Les Amis de l'Hôpital »

Fondée en 1953, l'Association « **Les Amis de l'hôpital** » rassemble des personnes bénévoles qui apportent réconfort et affection à celles et à ceux pour lesquels la maladie ou l'âge a nécessité une hospitalisation. Ils interviennent sur les sites gérés par l'Hôpital Nord Franche Comté (HNFC). De même, ils rendent aussi des visites aux patients hospitalisés en services psychiatriques, gérés par l'Association Hospitalière de Bourgogne / Franche-Comté (AHBFC) sur le site du Mittan à Montbéliard.

Qu'elles soient fréquentes et régulières ou espacées, les rencontres sont toujours l'occasion d'un sourire, d'une main tendue, de paroles d'encouragement et permettent souvent de rompre la solitude des malades. Une fleur, une pâtisserie, un cadeau, une animation musicale et culturelle viennent pour chaque visite agréments leur environnement.

L'association participe aussi, selon ses moyens, à leur confort en finançant certains projets présentés par les équipes soignantes.

De toujours, les adhérents des « **Amis de l'hôpital** » ont eu pour objectifs de poursuivre leur mission en donnant encore plus de leur temps et en participant davantage au mieux-être et au confort du malade.

Contacts : Association « **Les Amis de l'hôpital** »

Siège social : HNFC 100 Route de Moval 90400 Trévenans

Site : www.lesamisdelhospital-nfc.fr

Email : contact@lesamisdelhospital-nfc.fr